



CHAVANNES-DES-BOIS

INFO 2bis / 14 juin 2010

1. Déménagement de l'administration communale
2. Élection à la Municipalité
3. Dates séances Conseil général
4. Foire aux questions – Fusion Terre Sainte
5. Site communal rafraîchi
6. Déchetterie
7. Travaux – déviation
8. Changement emplacement Boîte postale
9. Emondage et Elagage
10. Police informations

1. Déménagement de l'Administration communale – Fermeture & Ouverture

Nous vous informons que le Bureau de l'Administration communale a changé pour un lieu plus approprié de par sa taille, dans les nouveaux locaux prévus à cet effet, à savoir dans la partie de gauche du « Hangar communal » sur la place de l'Abri de protection civile, Route de Sauvigny 282.

Nous aurons le plaisir, par le biais d'un prochain tous-ménages, de vous convier à l'inauguration de nos nouveaux locaux !

A partir du mardi 8 juin les nouvelles heures d'ouverture au public sont :

**le mardi de 16h00 à 19h00
le mercredi de 16h00 à 19h00**



2. Election conseiller municipal

Un candidat s'est présenté au poste de conseiller municipal pour l'élection du dimanche 13 juin 2010 en la personne de **Monsieur Luc Henriod**. Ce dernier était membre du Conseil général, Président de la Commission des finances, Président de la Commission de Fusion Terre Sainte et membre de la Commission d'urbanisme.

**Il a été élu au poste de Municipal par 30,7 % des électeurs qui se sont déplacés.
Il a obtenu, 88 voix sur 94 valables.**

3. Dates des séances du Conseil Général

Nous vous informons des dates des 2 prochaines séances du Conseil général :
les **21 juin 2010** et **30 août 2010**.

4. Foire aux questions - Fusion

Nous vous rappelons qu'afin de répondre aux questions que les habitants de Terre Sainte pourraient se poser concernant la fusion, il a été mis en place une « Foire aux questions » qui figure sur le site de Terre Sainte, à savoir www.terresainte.ch.

La Fusion est au cœur de la phase opérationnelle et une convention sera mise sur pied d'ici le début de l'été. Le Conseil Général et les Conseils communaux des 8 communes devront se prononcer sur cette convention le 30 août prochain, s'ensuivra un débat public. Puis le corps électoral des 8 communes se prononcera le 28 novembre prochain. Dès lors, vous avez sans doute eu connaissance, par le biais de la presse, de la proposition des armoiries de la nouvelle commune de Terre :

« D'azur au cygne d'argent becqué de gueule nageant sur des ondes d'argent de huit pièces, au chef d'argent chargé de trois châteaux de sable ouverts et ajourés du champ ».



5. Site communal

Nous vous invitons à vous balader sur le site de la Commune de Chavannes-des-Bois qui a été réactualisé par notre webmaster Monsieur Jean-Luc Ray et sur lequel vous trouverez bon nombre d'informations utiles.



Photo J-L Ray

6. Déchetterie

Nous avons malheureusement constaté qu'un grand nombre de détritiques sont déposés à la déchetterie sans que leurs dépôts ne soient autorisés. Nous vous rappelons que vous pouvez déposer à la déchetterie : le papier et le carton, le gazon, feuilles et petite taille de haie, les habits, le verre, les huiles minérales et les huiles végétales. Pour tout le reste, veuillez vous référer à la directive pour l'élimination des déchets de notre commune qui se trouve au verso du calendrier de levée des résidus. Vous trouvez cette directive également sur notre site internet : www.chavannes-des-bois.ch. Merci de votre compréhension !

7. Travaux – Fermeture et déviation Route de Sauvigny

La commune de Versoix va entamer des travaux sur la route de Sauvigny, entre la sortie de la forêt en venant depuis Versoix via la douane de Sauvigny, jusqu'à l'entrée de notre village à la hauteur des tennis. La partie entre la forêt et la douane de Sauvigny se fera par demi chaussée et la circulation sera contrôlée par des feux. Pour la partie entre la douane de Sauvigny et les tennis, la route sera fermée à la circulation. (Bordier autorisé). Le trafic venant depuis Lausanne sera redirigé par le chemin de la Bourdonnière qui sera mis en sens unique et le trafic venant depuis Genève via la route de la Branvaude. Le début des travaux pour la première partie est prévu durant les 2 dernières semaines de juin 2010 et à partir du 5 juillet 2010, pour la seconde partie. La durée totale des travaux sera d'environ 3 semaines.

8. Changement emplacement Boîte postale

Nous vous informons que la Poste déplacera la boîte postale jaune officielle de son emplacement actuel d'ici à fin mai 2010. Le nouvel emplacement a été choisi dans un endroit plus sécurisé (car actuellement les automobilistes s'arrêtent au milieu de la route sur le Chemin Jules-Coindet afin de déposer leur courrier) et plus proche de la nouvelle centralité villageoise à savoir à l'entrée à gauche de la place de l'Abri PC le long de la route de Sauvigny mais à l'intérieur de ladite place.

9. Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies

- a) à la limite de la propriété
- b) à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas



Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs à 2,50 m de hauteur **et à la limite de la propriété**
Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le **30 juin 2010**.

Passé ce délai, la Municipalité mandatera une entreprise de jardinerie-paysagiste afin d'effectuer le travail et ceci aux frais du propriétaire contrevenant.

10. Police - informations

La période des grillades approche. Les moments conviviaux au jardin ou sur le balcon arrivent gentiment...Combien d'entre vous pensent à verrouiller leur porte d'entrée et à mettre leurs valeurs à l'abri, ailleurs que dans le hall d'entrée ?! Attention au porte à porte : des personnes viennent vous vendre des articles de pacotille, récoltent de l'argent pour des handicapés...ce sont souvent des arnaques ! N'ouvrez pas votre porte à n'importe qui.

3 réflexes sont à adopter : **Mettez vos valeurs à l'abri**
Verrouillez toujours vos portes et fenêtres
Videz et verrouillez votre véhicule !

LA MUNICIPALITE

Bel été !

